

Paris, le 18 janvier 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

Dans cette période si particulière, nous espérons que le quotidien ne s'est pas trop compliqué pour vous et vos proches et nous croisons les doigts pour une année 2021 bien meilleure que 2020.

Comme vous le savez sans doute, le texte d'orientation générale voté en congrès en juillet 2017, nous donnait comme mission, entre autre, de mettre sur les rails une campagne de syndicalisation et de vous sensibiliser à l'importance pour tout adhérent à la CFDT d'être le promoteur concret de nos valeurs en faisant adhérer un proche, un ami, un collègue.

Pourquoi est-ce important ?

- 1 - En rejoignant la CFDT, les nouveaux adhérents contribuent à la **renforcer**.
- 2 - C'est grâce à la diversité de nos adhérents que la CFDT peut s'exprimer au nom des salariés quelles que soient leur profession et leur situation.
- 3 - Plus les adhérents sont nombreux, plus la CFDT est représentative de l'ensemble du salariat et **plus la CFDT sera entendue et légitime face aux employeurs**.

Alors, dès aujourd'hui, proposez à vos collègues de rejoindre la CFDT !!!

« **Un adhérent = une adhésion** »

C'est simple, facile, rapide.

L'adhésion peut se faire en ligne en quelques clics, de façon sécurisée :

SUR LE SITE DU SYNDICAT S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES IDF : <https://www.mon syndicatcfdt.fr/>

(Redirigé directement sur le site www.cfdt.fr)

POURQUOI ADHÉRER ?

Comme vous le savez, être adhérent au syndicat S3C Télécoms Prestataires IDF et Salariés d'une entreprise télécoms ou Prestataires de services vous permet :

- d'être au courant de ses droits et de l'actualité sociale de sa région, de sa branche d'activité...
- de bénéficier d'informations professionnelles et juridiques et de soutien dans le cadre des règles définies par la CNAS (Caisse nationale d'Action Syndicale) CFDT,
- de pouvoir le cas échéant disposer d'une aide juridique sous réserve de validation du Bureau de Syndicat.
- de profiter de **nouveaux services**.

Le [service téléphonique "RÉPONSE A LA CARTE"](#).

Ce service permet un accompagnement personnalisé sur l'ensemble du territoire. Par exemple :

- Une question sur votre contrat de travail ou votre statut professionnel ?
- Un doute sur vos conditions de travail ?
- Un besoin d'information sur la formation professionnelle ?
- Une interrogation sur votre passage à la retraite ou sur le chômage ?
- Un problème plus personnel de mobilité ou de logement ?

Le service « JOB A LA CARTE »



Vous êtes adhérent ou militant à la recherche d'un emploi ou en reconversion ? Inscrivez-vous sur notre plateforme de CV/compétences : aide à la rédaction de CV, envoi de candidatures spontanées ciblées... Découvrez ce service créé en partenariat avec Aesio.

Le service UP



*Grâce à un partenariat avec le group **UP**, nos adhérents qui ne bénéficient pas déjà de la plateforme KALIDEA et/ou Up Kiosque peuvent tout de même bénéficier d'offres culturelles négociées au prix des comités d'entreprises.*

Accès abonné

Le service ARC



Une FAQ sur un site dédié à nos militants.

Une possibilité de petites annonces gratuites (logements, vacances, à vendre etc...)

Et bien évidemment : Le site internet du syndicat où vous pouvez retrouver les accords, les tracts les informations de l'entreprise et biens d'autres informations.

Enfin, bien sûr !

Être adhérent à la CFDT permet d'être acteur de la vie CFDT :

- en participant aux débats et aux actions proposées par l'organisation.
- en représentant la CFDT au sein de l'entreprise.
- en étant candidat aux élections représentatives du personnel.

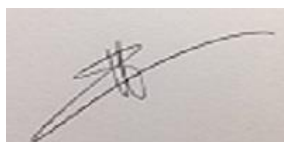
Alors nous comptons sur vous pour promouvoir, nos valeurs notre dynamisme et tous nos « plus » au quotidien.

Adhérents, faites adhérer !

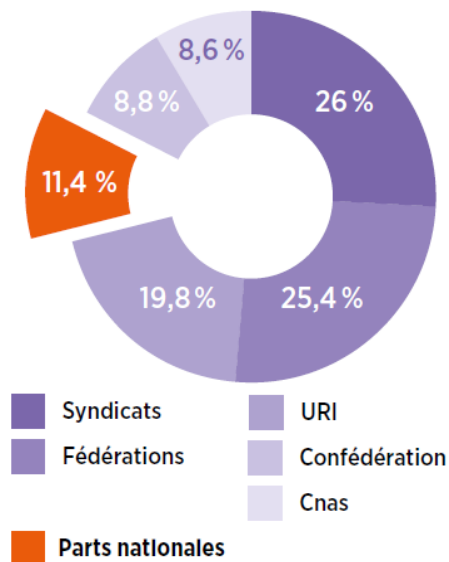
Amitiés syndicales,

Isabelle Cayla et Lidy Houli,

pour le syndicat CFDT S3C Télécoms Prestataires IDF



RÉPARTITION
DE LA COTISATION DES SALARIÉS



Notre charte financière fixe le taux des cotisations syndicales à 0,75 % du salaire net imposable de l'année N-2. *(Soit pour la cotisation 2021, le salaire Net Imposable inscrit sur le bulletin de salaire de décembre 2019).*

La cotisation à la CFDT est garante de notre autonomie dans tous les secteurs d'activité vis-à-vis des employeurs ; ainsi que de tous les services mis à la disposition des adhérents. Elle est aussi, et **surtout une cotisation de solidarité envers tous les adhérents de la CFDT.**

En matière de politique financière, la CFDT s'appuie sur quatre principes : assurer l'autonomie de l'organisation, la solidarité entre les structures, la transparence des informations et la neutralité dans l'application des règles définies collectivement.

Il est nécessaire de rappeler que 66% des cotisations versées, pour les personnes imposables, sont déductibles des impôts.

Pour les personnes non imposables, il y a un crédit d'impôt du même pourcentage, qui est reversé.

Un exemple pour une cotisation mensuelle de 15 €, vous avez 9,90€ / mois pris en charge par l'état. Donc pour cet exemple une cotisation réelle de 5,10€ / mois.

Le bureau du syndicat